

Aude : les agriculteurs veulent éviter la “double peine” à cause des intempéries

ANTOINE CARRIÉ

26/06/2013, 06 h 00



Patrick Fayolle, de la DDTM, sur le terrain pour constater les dommages causés.(© D.R)

La direction départementale des territoires et de la mer, la chambre d'agriculture et la FDSEA ont visité mardi des parcelles touchées par les précipitations démesurées des six premiers mois. Objectif de cette mission de terrain : constater les dégâts et éviter que les agriculteurs ne soient pénalisés sur leurs aides à la surface.

Sur ces 11 hectares consacrés au maïs semence, cet agriculteur alzon nais se souvient de l'épisode causé par les fortes pluies : "Ici, c'était la mer." Retirée, l'eau a laissé deux hectares où les semis n'ont guère pris. Avec, à plus long terme, un autre risque, celui que la fécondation soit rendue impossible.

Mardi, c'est pour constater ces dommages liés aux intempéries que Patrick Fayolle, chef du service économie agricole de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), entreprenait la visite d'une demi-douzaine de parcelles, d'Alzonne à La Louvière en passant par Castelnaudary. Enjeu de ce déplacement sur ces terres consacrées au maïs semence, au sorgho et avant tout au tournesol, accompli en présence des agriculteurs concernés, des techniciens de la chambre d'agriculture et du vice-président de la FDSEA, Didier Jeannet ?

680 mm de pluie en six mois au lieu de 500 en un an

Porter noir sur blanc les pertes d'exploitation causées par des intempéries hors norme, avec, au terme du 1er semestre, jusqu'à 680 mm de pluie enregistrés quand une année moyenne se caractérise par 500 mm. Un constat qui permettra, au terme des visites, d'espérer une dérogation à l'arrêté préfectoral qui fixe les "bonnes pratiques culturales", conditions sine qua non de l'obtention des précieuses aides à la surface. Car avec les pluies qui se sont abattues sur l'Aude, impossible pour nombre d'agriculteurs d'être fidèles aux déclarations livrées le 15 mai, et modifiées au plus tard le 6 juin.

Les difficultés de semis et les mauvaises pousses ont rendu certaines parcelles bien loin du visage qu'elles sont supposées offrir, avec des densités de plantes très loin des données contenues dans les dossiers de déclaration. Certains vont tenter le pari des semis tardifs pour éviter de trop lourdes pertes. Mais avec le risque que de nouveaux caprices de la météo réduisent à néant cette ultime tentative.

Des pertes de rendement oscillant entre 20 et 70 %

Christophe Bonnemort, chef du service polyculture de la chambre d'agriculture, résume le but final de la démarche : "On souhaite éviter que les agriculteurs subissent une double peine lors d'éventuels contrôles." Car, si l'effet final sur les finances des agriculteurs est encore loin d'être chiffré, ce sont des pertes oscillant de 20 à 70 % du rendement qui devraient être constatées sur tout l'ouest audois, du seuil de Naurouze jusqu'aux portes de Carcassonne.

Les vignes épargnées par le mildiou pour l'heure

Fin mai, Emmanuel Rouchaud, chef du service viticulture-œnologie à la

chambre d'agriculture de l'Aude, prévenait de la potentielle catastrophe à venir : "Ceux qui n'auront pas pu se protéger du mildiou auront de gros problèmes."

Près d'un mois après cet avertissement lié au développement massif de cette algue parasitaire, l'état d'alerte n'est toujours pas proclamé dans l'Aude. Pour une première raison rassurante : "La majorité des gens sont parvenus à se protéger." Certes, des foyers de ce parasite capable de décimer une récolte entière ont bien été détectés dans les Corbières ou le Limouxin. Mais pas de quoi laisser croire à des ravages majeurs. Reste que la menace demeure. Car avec des "températures qui n'ont pas tant augmenté que ça" au mois de juin, "l'explosion" de mildiou tant crainte ne dispose toujours pas des conditions propices : "La progression de la maladie est freinée par la fraîcheur. Et c'est une bonne chose, insiste Emmanuel Rouchaud, puisque nous sommes en plein dans le cycle de la floraison, un instant où les vignes sont particulièrement sensibles au mildiou."

Et de préciser que, "dès que les températures vont régulièrement dépasser les 20-25°, la reproduction du parasite va s'accélérer." Avec, pour les vignerons qui n'ont pu traiter leurs sites, le risque de voir feuilles et grappes attaquées par la maladie.

Autre effet de cette fraîcheur manifeste pour un mois de juin, les retards dans le "développement végétatif. Si ça continue, on va vendanger en décembre" plaisante Emmanuel Rouchaud, avant d'évaluer le retard à "trois semaines. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y aura pas de vendanges en août". Pas de conséquences, en revanche, sur les quantités récoltées : "Sauf s'il pleut beaucoup pendant la floraison, avec une diminution des chances de fécondation. Mais le nombre de grappes est déterminé un an avant. On devrait donc être sur une récolte normale."